



LE PRESIDENT



Bujumbura, le 24/02/2025

130/PAN/...../2025

CALENDRIER DES ACTIVITES DE LA SESSION PARLEMENTAIRE ORDINAIRE DE DECEMBRE 2024, POUR LA PERIODE DU 24 AU 28 FEVRIER 2025

N°	JOUR ET DATE	ACTIVITES PROGRAMMEES
1.	Lundi, le 24/02/2025 ✓ Avant-midi (9h00) ✓ (11h)	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Réunion du Bureau ; ☞ Travaux en commissions ; ☞ Réunion du Bureau Elargi ; ☞ Travaux en commissions en continu.
2.	Mardi, le 25/02/2025 ✓ Avant-midi (9h00) ✓ Après-midi (15h00)	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Séance plénière ➤ Analyse et adoption du projet de calendrier des activités de la session parlementaire ordinaire de décembre 2024, pour la période du 24 au 28 février 2025; ➤ Saisine de la commission permanente ayant les finances dans ses attributions pour analyser au fond le « Rapport de mise en œuvre du Plan de Travail et du Budget Annuel »(PTBA) du Gouvernement pour le premier semestre, exercice 2024-2025 ; ☞ Travaux en commissions.
3.	Mercredi, le 26/02/2025 ✓ Avant-midi (9h00)	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Séance plénière ✓ Présentation du rapport de la commission permanente ayant l'agriculture dans ses attributions de la descente effectuée dans les différentes provinces pour se rendre compte de l'état des lieux des stocks de maïs et du riz

	✓ Après-midi (15h00)	<p>collectés en 2024, leur commercialisation par ANAGESSA ainsi que la préparation de la campagne de collecte du maïs produit durant la saison culturale 2024 C et 2025 A ;</p> <p>✓ Questions orales avec débat adressées aux ministres ayant respectivement l'agriculture et le commerce dans leurs attributions ;</p> <p>☞ Travaux en commissions.</p>
4.	<p>Jeudi, le 27/02/2025</p> <p>✓ Avant-midi (9h00)</p> <p>✓ Après-midi (15h00)</p>	<p>☞ Séance plénière</p> <p>Analyse et adoption des amendements du Sénat sur :</p> <p>✓ le « Projet de loi portant modification de la loi n°1/02 du 04 février 2008 portant lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme » ;</p> <p>✓ le « Projet de loi portant modification de la loi n°1/02 du 03 mars 2016 portant réforme de la fiscalité communale au Burundi » ;</p> <p>✓ le « Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord général de coopération entre le Gouvernement de la République de Zambie et le Gouvernement de la République du Burundi, signé à Lusaka le 14 juin 2024 » ;</p> <p>✓ le « Projet de loi portant ratification de l'accord-cadre de coopération entre le Gouvernement de la République du Tchad et le Gouvernement de la République du Burundi » ;</p> <p>☞ Travaux en commissions.</p>
5.	<p>Vendredi, le 28/02/2025</p> <p>✓ Avant-midi (10h00)</p>	<p>☞ Clôture de la session parlementaire ordinaire de décembre 2024.</p>

**LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT
DE L'ASSEMBLEE NATIONALE**

Hon. Abel GASHATSI



**LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE
NATIONALE**

Très Hon. Gelase Daniel NDABIRABE

